



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

46 | 2013

L'espace du politique en Allemagne au XIX^e siècle

Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*

Paris, Le Seuil, 2011, 750 p. ISBN : 978-2-02-103288-8. 35 euros.

Gilles Malandain



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4467>

DOI : 10.4000/rh19.4467

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2013

Pagination : 199-202

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Gilles Malandain, « Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 46 | 2013, mis en ligne le 13 janvier 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4467> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.4467>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*

Paris, Le Seuil, 2011, 750 p. ISBN : 978-2-02-103288-8. 35 euros.

Gilles Malandain

RÉFÉRENCE

Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Le Seuil, 2011, 750 p. ISBN : 978-2-02-103288-8. 35 euros.

- 1 « Imprimerie. – Découverte merveilleuse. À fait plus de mal que de bien ». Sans doute cet extrait du *Dictionnaire des idées reçues* aurait-il pu servir d'épigraphe à cet ouvrage, où Flaubert tient une place cardinale. Car c'est bien du pouvoir « révolutionnaire » prêté à la « lettre moulée »¹ qu'il est avant tout question dans cette monumentale « généalogie de la morale littéraire » qui fait suite au travail initial de Gisèle Sapiro sur la Seconde Guerre mondiale². Partant de la condamnation des intellectuels collaborateurs en 1944-1945 – pour y revenir en détail dans sa 4^e partie (p. 519-688) – elle s'attache à retrouver les fils qui conduisent de l'invention lointaine de la notion d'auteur, d'abord juridique et liée au développement de l'imprimerie, jusqu'à l'affirmation de la « responsabilité de l'écrivain » telle que Sartre la formule fortement à la Libération. Fils multiples et parfois difficiles à démêler, car si « la question de la responsabilité » accompagne de près « l'émergence de la figure de l'écrivain moderne » et son triomphe aux XVIII^e et XIX^e siècles, jusqu'au retentissant « J'Accuse ! » de Zola, elle se heurte aussi à l'autonomisation du champ littéraire comme à la progressive décomposition de la notion d'auteur, au sein de la littérature elle-même, jusqu'à sa « mort » annoncée par Barthes en 1968, évolutions qui portent plutôt à plaider l'irresponsabilité : c'est (ou ce n'est que) de la littérature. La publication d'une œuvre littéraire peut-elle valoir comme un acte et conduire en prison, voire au peloton

d'exécution ? Pour traiter en amont cette question, qui ne saurait évidemment être « purement » littéraire, Gisèle Sapiro choisit de s'appuyer sur les procès d'écrivains qui jalonnent le XIX^e siècle, de 1820 à 1890. Une petite vingtaine en tout, ce qui peut paraître peu, et induit forcément quelques angles morts. Toutefois, outre que cette censure répressive offre une prise évidemment pertinente sur la question de la responsabilité, le livre ne s'arrête pas aux seuls prétoires : ceux-ci servent de « point d'appui » pour revisiter une bonne partie de l'histoire de la littérature, de ses conditions de production et surtout de réception, à l'aide d'une bibliographie riche et variée, volontiers anglophone. Et si quelques grands noms de cette histoire sont éclipsés (Vallès, Mallarmé, Proust...), ou voient leur rôle peut-être minoré (Hugo), d'autres sont heureusement sortis de l'ombre, comme les figures de Louis Desprez et de Lucien Descaves, jeunes et « petits » naturalistes qui résistent crânement, dans les années 1880, à l'intimidant « moralisme national ».

- 2 Pierre Bourdieu et *Les règles de l'art* sont ici les références majeures, Gisèle Sapiro se proposant de compléter la sociologie historique du champ littéraire par une réflexion sur « l'éthique professionnelle » qui en soutient aussi la structuration. Son travail s'élargit pourtant, aussi bien dans ses sources théoriques (Michel Foucault, Paul Fauconnet et la sociologie durkheimienne du droit, Abbott, Angenot, Jauss...) que dans son amplitude chronologique, qui réintègre notamment le premier XIX^e siècle, et avec lui les conséquences de la Révolution (1^{re} partie : « Le combat pour la liberté d'expression sous la Restauration »). On sait l'ambiguïté du « sacre de l'écrivain » qui accompagne le double mouvement de libéralisation et de sécularisation dont la Restauration prend acte, notamment à travers les lois de Serre en 1819. Derrière « Voltaire et Rousseau », les hommes de lettres se voient parés du prestige sulfureux d'avoir « fait » la Révolution ; ils peuvent donc, de leurs « plumes empoisonnées », en susciter le retour. C'est ainsi qu'au moment de l'assassinat du duc de Berry, Charles Nodier assure avoir « vu » l'arme de Louvel : « c'était une idée libérale »... Aussi la remise en cause de la liberté de la presse est-elle au cœur de la réaction des années 1820, portée notamment par un clergé catholique mobilisé tout à la fois contre la propagation de « l'impiété » et contre le magistère laïc des nouveaux « prophètes ». Réactualisant un fonds ancien, ces diatribes contre les « mauvais livres » inspirent largement les poursuites alors intentées à des auteurs libéraux, Ducange, Courier et surtout Béranger, dont la – très relative – persécution judiciaire conforte la gloire naissante, consacrant le chansonnier populaire en « poète national ». Sans l'avoir peut-être entièrement voulu, l'auteur du « Sacre de Charles le Simple » incarne le nouvel éthos de l'écrivain libre, désintéressé (point essentiel) et courageux défenseur d'une morale « naturelle » préférable à la « morale publique » invoquée par la loi. S'éloignant de leur royalisme initial, les romantiques s'approprient cette posture indépendante, que la théorie de « l'art pour l'art » radicalise encore en dissociant le « beau », véritable visée de l'art, du « bien » ou de l'« utile ». Si « l'art social » est à l'honneur durant les vingt années suivantes (le livre en traite plus vite, faute de procès retentissant), c'est bien « l'art pur », et le « détachement » propre à « l'éthique de l'esthète », qui fondent, après le désenchantement de 1848, « la conquête de l'autonomie littéraire » sous le Second Empire.
- 3 C'est l'objet de la 2^e partie, avec les Goncourt, Baudelaire et surtout Flaubert en vedette – ainsi bien sûr que leurs divers accusateurs, critiques et magistrats conservateurs. Revenant là sur un moment bien connu, l'auteure cherche surtout à montrer en détail

ce qui, dans les œuvres incriminées, fait profondément scandale en 1857 : non pas tant « le fond » que la « forme », l'écriture, qui brise les « règles de l'art », et dérouté la lecture en brouillant la distinction des « voix » (auteur, narrateur, personnages). Au parti pris « réaliste », refusant l'idéalisation au nom du « vrai », s'ajoute, plus angoissant encore, l'éclatement du sujet : on ne sait plus « qui parle », on ne peut plus guère « conclure ». Dans ces conditions, l'assignation judiciaire tourne elle aussi à l'absurde, l'« intention » de l'auteur n'étant plus vraiment repérable ; significativement, le même jugement blâme Flaubert tout en l'acquittant, ou condamne Baudelaire tout en doutant de sa santé mentale. Il est vrai qu'outre la « responsabilité subjective » de l'écrivain, c'est aussi de sa « responsabilité objective » qu'on débat, soit l'effet que doit produire son œuvre sur un lectorat toujours plus large. Or la « théorie de la contagion morale » triomphe sous le Second Empire, de plus en plus portée par le discours médical, et l'on s'inquiète de la vulnérabilité des « nouveaux lecteurs », dont bien sûr les lectrices, à des œuvres – les romans surtout – qui objectivent la morale et décrivent le mal sans le condamner explicitement. C'est du reste le thème majeur de *Madame Bovary*, dont est ici proposée une analyse sociologique serrée. Exposer, expliquer, comprendre les divers points de vue, telle est la seule responsabilité qu'assume désormais l'écrivain, avec celle de bien écrire ; la tâche d'interpréter incombe au seul lecteur. Encore en partie implicite, ou inaudible, dans les années 1850, cette conception moderne de la littérature s'impose, en même temps que le « paradigme scientifique », avec la génération suivante, dont Zola apparaît comme le chef de file. Très incisive, la 3^e partie (« Du rôle de l'écrivain en régime démocratique ») rappelle que ce n'est pas sans mal, tant l'injonction moralisatrice persiste sous la République libérale, visant l'« obscénité » naturaliste, accusée de faire le lit de la « dégénérescence » ou de l'anarchisme, quand elle n'est pas elle-même pathologisée en « coprolalie ». Face à l'offensive des « bonnes mœurs », puis dans l'affaire Dreyfus (que le procès de *Sous-offs* de Descaves préfigure d'une certaine façon en 1890), le champ littéraire oscille entre la solidarité « corporatiste » et l'étalage de profonds clivages, qui séparent notamment un pôle conservateur, antiscientiste et nationaliste, des naturalistes et des avant-gardes cultivant l'excentricité, à la manière d'Oscar Wilde. Le génie de Zola consiste à concilier les principes d'autonomie et de responsabilité pour parachever la construction de la figure de l'écrivain engagé, « ouvrier de la vérité » capable de provoquer lui-même, par un acte d'écriture délibéré, son procès, pour prendre la justice pénale à son propre jeu. Revendiquée, cette responsabilité prophétique (dire/dénoncer ce qui est), qui tient aussi de l'« expertise auto-instituée », n'en suppose pas moins l'avènement d'une « théorie de la réception » moderne qui paraît interdire toute incrimination pénale d'un écrivain en tant que tel. Cette contradiction – l'écriture engage mais le sens appartient au lecteur – explique le malaise persistant ressenti devant les condamnations d'écrivains en 1945, même si le statut des écrits qui leur sont le plus reprochés n'est souvent guère « littéraire » (à ce sujet, le livre aurait sans doute gagné à revenir davantage sur la question de l'écriture journalistique, beaucoup retravaillée récemment). En tout cas, que les hommes de plume incarnent au plus haut point, et endossent, la responsabilité d'une « intelligence avec l'ennemi » certes bien plus large, c'était bien la reconnaissance du « pouvoir des mots » auquel le long XIX^e siècle a cru, peut-être plus que toute autre période ; et le contraste avec notre époque est à cet égard frappant, comme le note l'auteure en épilogue d'un ouvrage qui fera référence.

NOTES

1. « Des instituteurs, des livres, la lettre moulée, voilà les vrais agents révolutionnaires ! » écrit Auguste Blanqui en 1850 (cité par Maurice Dommanget, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, Paris, M. Rivière, 1957, p. 196).
2. Gisèle Sapiro, *La guerre des écrivains, 1940-1953*, Paris, Fayard, 1999. Cf. aussi, coordonné par Gisèle Sapiro, « L'organisation des professions intellectuelles », *Le Mouvement social*, n° 214, 2006.